



BULLETIN TRIMESTRIEL DU SNALC LYON

Juin 2024

N°156

SNALC LYON

06 32 06 58 03

snalc-lyon@orange.fr

<http://snalc-lyon.fr>

Editorial	p.1
Le flop des savoirs	p.2
Souveraineté industrielle	p.3
DDFPT	p.4
Inclusion scolaire	p.5
Français au Bac. Pro	p.6

Le Bateau ivre

Chères et chers collègues,

Nous connaissons tous au moins le titre de ce magnifique poème de Rimbaud, écrit en 1871, dans sa prime jeunesse, alors que la France vivait les durs lendemains de la guerre, de la défaite et de la Commune. Notre contexte n'est peut-être pas tout à fait aussi dramatique -du moins pas pour le moment- même si bien des nuées porteuses d'orages funestes s'amassent chaque semaine un peu plus dans notre monde et sur nos têtes. Mais c'est déjà la tempête dans et autour de l'Education nationale, qui ressemble malheureusement de plus en plus à ce fameux *bateau ivre*.

Qu'il s'agisse du « Choc des savoirs », de l'absolument grotesque valse à deux temps sur le retrait/restitution des moyens en heures supplémentaires effectives, de la réforme en cours du recrutement des professeurs, ou de la persistance et croissante insécurité -non seulement dans les établissements scolaires mais via l'arme de guerre que sont devenus les réseaux sociaux, qui peuvent quasiment entraîner la mort sur commande-, rien ne semble augurer le retour d'un cap, d'un ordre et de perspectives claires. Tout se fait dans l'urgence, dans le temps médiatique. Le « Choc des savoirs », qui aurait pu être le début d'une vraie réforme du collège, est en train de tourner au fiasco faute de moyens, d'une réelle préparation en amont, avec prise en compte des contraintes techniques, et d'une trahison quasi à découvert par une ministre qui, ne supportant l'idée de niveau, lui substitue celle de besoins. Au fond, il semble qu'il faille que rien ne change vraiment pour que tout s'écroule. Très révélatrice de ce climat de déliquescence avancée, comme de l'ivresse du bateau, c'est désormais l'attitude de nombreux personnels de direction du secondaire, comme de leurs représentants, qui n'hésitent plus vraiment à dire, eux aussi à haute voix, ce qu'ils murmuraient depuis déjà longtemps pour les plus lucides d'entre eux. Sans doute parce que leur fonction ne les protège plus ou beaucoup moins que par le passé et qu'ils vivent désormais ce que bien des professeurs ont eu à subir depuis longtemps, avec parfois leur complicité : pressions, menaces, humiliations et autres brimades. Lorsqu'on doit littéralement exfiltrer de son établissement une principale menacée de mort, lorsque d'autres doivent démissionner par crainte pour leur vie, il devient clair qu'un palier a été franchi. Si cette prise de conscience pouvait permettre de faire bloc, d'augmenter le respect mutuel des uns pour les autres, et d'améliorer les relations pour une plus grande cohésion face aux défis et aux menaces, ce serait heureux et bien plus que nécessaire.

Mais rien n'est moins sûr. En effet, comme pour les concours enseignants, les concours de personnels de direction sont loin de faire le plein ; le risque n'est pas mince de voir de purs opportunistes, carriéristes effrénés et irresponsables, peupler, bien plus que ce n'est déjà le cas, les couloirs et les bureaux. L'Education Nationale, véritable reflet de la société, est confrontée à de multiples menaces. Il est vital qu'elle cesse de maltraiter ses personnels pour pouvoir affronter ces défis.

Pour tenter de sortir des flots déchaînés, il faut en effet un ou plutôt des chocs : choc salarial d'abord, parce jamais on ne pourra recruter et mobiliser les personnels si on ne met pas fin à la spirale de la paupérisation. Choc sécuritaire ensuite, qui est amorcé, mais qui demande à être largement amplifié avec la fin de cette incivilité du quotidien, qui rend si difficile la vie de nombreux collègues. Choc de projets ou de véritables savoirs enfin, lancé avec une vraie réflexion, une étude approfondie des conséquences pratiques, et surtout avec une mise en œuvre qui ne soit pas dogmatique, comme le fut la réforme Blanquer, mais pragmatique.

La tâche est colossale, la tempête déchaînée et le bateau ivre ! Mais on peut néanmoins compter sur l'immense dévouement de centaines de milliers de personnels comme sur l'expertise d'organisations syndicales comme le SNALC. Au Ministère de prendre appui sur ce vivier pour reprendre le gouvernail et, sinon apaiser les flots -ce qui n'est désormais plus guère dans ses cordes-, du moins fixer un cap qui soit à la fois réaliste et rassurant.

Bon courage à tous.

Didier Gallant,
Vice-président académique

Le flop des savoirs

Le SNALC de Lyon exprime consternation, désillusion et colère face à la réforme dite du «Choc des savoirs». Les notifications de Dotations Horaires Globales (DHG) pour la rentrée 2024 ne correspondent en rien aux annonces ministérielles, ou aux récentes déclarations de M. Dugrip, Recteur de l'académie. Les moyens pour créer des groupes de niveaux en mathématiques et en français pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème} se révèlent très insuffisants, et la réalité ne correspond pas aux promesses initiales.

Les ressources supplémentaires ? Il s'agit plutôt d'une redistribution des moyens existants. La manœuvre consiste à réduire drastiquement la marge dédiée aux activités pédagogiques, aux dédoublements et au soutien des élèves, comme ceux d'ULIS et d'UPE2A. Certes, des «groupes » de français et de mathématiques en 6^{ème} et 5^{ème} seront créés, mais avec des effectifs identiques aux classes, ce qui réduit considérablement tout avantage que la notion de groupe laissait présager. Les alignements nécessaires exigent plus d'enseignants que de classes, et la grande majorité des collèges n'ont pas cette richesse ; le dispositif s'ajoute à la complexité des emplois du temps, qui vont devenir ingérables.

Une gestion hasardeuse et une communication opaque ont marqué l'annulation à la dernière minute de réunions de bassin prévues par des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IPR), comme celle de Belley le 15 mai. Pendant ce temps, les emplois du temps des collègues concernés étaient constamment modifiés sur Pronote, rendant la situation encore plus chaotique. Le 6 mai, un message du rectorat demandait aux chefs d'établissement de se montrer fermes envers ceux qui participeraient aux opérations «collège mort», et menaçait de retenue sur salaire pour absence de service fait. Cette utilisation de la menace comme moyen d'intimidation, face à la montée de la colère et aux manifestations réussies dans l'académie, est révélatrice. Pour ajouter à la confusion, le ministère a annoncé puis annulé la suppression de toutes les heures supplémentaires (HSE) les 7 et 8 mai. Ces événements regrettables illustrent un manque flagrant de considération.

Enfin, le SNALC a récemment pris connaissance du vademecum "Mettre en place les groupes de besoins". Les propositions d'organisation et les exemples d'emplois du temps révélés dans ce document montrent une atteinte à la liberté pédagogique et une gestion impossible pour les chefs d'établissement. De plus, le vademecum reconnaît que la mise en place des groupes peut nécessiter de "limiter le cumul d'options", ce qui contredit les assurances données lors des audiences avec la DGESCO. Pour le SNALC, le ministère a

trompé tout le monde, en instaurant une réforme qui nuira à l'ensemble du personnel éducatif, sans apporter d'avantages aux élèves.

Les conséquences du « Choc des savoirs » sont désastreuses : le rôle de professeur principal devient intenable pour les collègues de français et de mathématiques, la liberté pédagogique est entravée, et les emplois du temps se rigidifient, impactant toutes les disciplines. Les petits BMP (Blocs de Moyens Provisoires) risquent de se multiplier et de contraindre à travailler sur plusieurs établissements.

En résumé, rien ne peut se concrétiser sans les moyens nécessaires. Le ministère, en jouant les apprentis sorciers, saborde sa propre réforme. Derrière les annonces spectaculaires, les ressources adéquates font cruellement défaut.

Le SNALC appelle donc à une réévaluation complète. Il est urgent d'examiner comment empêcher que cette réforme mal conçue ne détériore davantage les conditions de travail. C'est pourquoi nous proposons une alternative pour en contourner les effets néfastes. Les chefs d'établissement et les professeurs sont encouragés à suivre les recommandations du document "Pour que les groupes aient la classe", publié le 9 avril dernier. Il devient impératif que le ministère écoute les enseignants et fournisse les moyens nécessaires à une véritable amélioration du système éducatif.

François Chevat, responsable académique collègue.

« **CHOC DES SAVOIRS** »

ÉCHAPPER AU NAUFRAGE



POUR QUE LES GROUPES AIENT LA CLASSE

TÉLÉCHARGEABLE SUR SNALC.FR

Copies du baccalauréat : trop de « en même temps » !

Les lecteurs du « Canard enchaîné » savent que le volatile évoque souvent le « en même temps macronien », une tendance bien prégnante dans notre ministère et qui atteint des sommets durant les fins d'année scolaire toujours très chargées. Alors même que les cours ne seront pas terminés, nombreux sont les collègues qui devront faire face « en même temps » à leur mission d'enseignement et à leur mission de correction. C'est traditionnellement le cas des collègues agrégés enseignant en collège que d'être confrontés à cette difficulté. Mais cette année, d'autres situations nous sont rapportées, comme celle d'une collègue enseignant en lycée qui devra mener à bien « sa mission dématérialisée pour des copies du baccalauréat technologique au titre du contrôle continu du 6 juin au 17 juin » tout en assurant ses cours, ses conseils de classe et son conseil d'enseignement. De même, des collègues de SVT en lycée sont convoqués pour corriger les copies des candidats libres du 3 au 10 juin, alors qu'ils ont cours et qu'en plus ils vont devoir gérer concomitamment les ECE. Citons, pour terminer cette courte énumération non exhaustive, cette collègue enseignant en CPGE

qui risque fort de devoir alterner correction du concours blanc d'hypokhâgne, cours et khôlles en hypokhâgne, préparation aux oraux en khâgne et, dans le même temps, découvrir le programme de la classe de première, corriger les épreuves anticipées de français avant d'en préparer les oraux. Mieux vaut ne pas avoir besoin de beaucoup de sommeil.

Nous ne remettons en aucun cas en cause le travail de la DEC, dont nous n'ignorons pas les multiples contraintes. Nous souhaitons en revanche rappeler que les enseignants dans leur grande majorité sont attachés à corriger le plus consciencieusement possible les copies du baccalauréat, mais que cela nécessite du temps et également un esprit libéré d'autres préoccupations. Il serait donc plus que légitime d'en prendre conscience et de décharger les correcteurs de leurs autres missions. Certes, ce n'est pas dans l'air du temps, d'autant que va bientôt se poser la problématique des élèves de seconde sans stage de fin d'année, qu'il faudra bien « garder ». En revanche, c'est bien le minimum pour une correction de qualité et pour notre bien-être au travail. Le temps n'est pas extensible et les professeurs pas inépuisables. La santé physique et mentale, ça ne concerne pas que les élèves, loin s'en faut.

Christophe Paterna, président académique.

Souveraineté industrielle et voie technologique : une équation à renforcer

La reconquête de la souveraineté notamment industrielle, qui s'avère stratégique dans un monde où les dépendances peuvent devenir meurtrières, comme nous l'apprend tragiquement l'actualité, est un thème récurrent du discours présidentiel. Plus que jamais, la France a besoin d'ingénieurs, de techniciens supérieurs et de cadres formés dans l'industrie. Les besoins sont devenus béants et des gisements d'emplois restent peu ou pas pourvus, faute de candidats. Dans le même temps, et à côté de l'enseignement professionnel, l'enseignement technologique est une des voies majeures pour former ces futurs cadres, notamment à travers la filière STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable), qui n'est implantée que dans un nombre limité d'établissements ; celle-ci peine à recruter malgré une réforme pour une fois efficace il y a une dizaine d'années, même si elle a été mise en place dans des conditions dramatiques, qui ont laissé de lourdes traces et conduit à des décès chez les professeurs. Il est plus que dommage que cette filière reste assez confidentielle auprès des professeurs de collège et des familles, et que rien ne soit vraiment fait au sein de l'Institution pour la promouvoir. Là où devraient s'élaborer et se mettre en place des politiques de promotion, de valorisation d'importance, on trouve quasiment le vide et le néant. Il est proprement scandaleux que nous disposions des outils de formation nécessaires au redressement et au développement de ce pays et qu'à part quelques slogans, encore une fois, rien ne soit vraiment fait pour les promouvoir.

Didier GALLANT, vice-président académique

Mutations, affectations carrières : le monde opaque des DDFPT (Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Techniques)

Celles et ceux qui travaillent notamment en lycée technologique, et plus encore en lycée professionnel, connaissent probablement les DDFPT, qui ont succédé aux Chefs de travaux. Leur rôle est parfois difficile à saisir pour les non-initiés mais, outre des tâches d'organisation du travail des disciplines professionnelles et techniques, ils ont, au moins en théorie, l'importante tâche de bâtir des partenariats avec les acteurs fort variés du monde de la formation, mais aussi de gérer ce qui relève de la formation continue, et notamment de la formation en alternance (apprentissage) dans les établissements. Si leurs tâches sont parfois mystérieuses, tout autant le sont leurs recrutements, nominations, mutations et affectations. Bien qu'il y ait une commission académique sous la responsabilité du recteur pour leur recrutement et leur habilitation, on peut considérer qu'en dehors de toute vraie publicité et tout barème précis, c'est un certain arbitraire qui règne en la matière et un véritable « entre-soi » qui favorise les pratiques qui vont avec. Et être habilité n'est

pas la garantie d'obtenir un poste tant ils sont convoités. Il faut dire que, dès lors qu'existent des formations continues et de l'alternance, la fonction devient très lucrative. C'est moins le cas pour les adjoints, qui font souvent bien du travail sans en obtenir la reconnaissance légitime. Alors même que l'enseignement professionnel ne cesse de connaître des réformes, que l'enseignement technologique souffre pour son recrutement, surtout dans des filières qui sont pourtant porteuses d'emplois et nécessaires à une éventuelle reconquête d'au moins une parcelle de souveraineté industrielle comme les STI2D, il est important que ces fonctions stratégiques soient à la fois mieux valorisées et surtout sortent de l'opacité de fonctionnement et de l'arbitraire qui les régit aujourd'hui.

Didier GALLANT, vice-président académique

Inclusion scolaire : de la belle idée au cauchemar du quotidien

Sur le papier, le principe est beau, on ne peut plus conforme aux valeurs dites républicaines et donc en soi incontestable. L'école devenue inclusive se doit d'assurer « une scolarité de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée, par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs et pédagogiques particuliers ».

Mais concrètement, la plupart des enseignants confrontés à l'inclusivité éprouvent aujourd'hui un profond sentiment de solitude et d'abandon face aux défis de la tâche. L'inclusion décidée à partir d'une très forte pression des ministères de la santé et des finances sur l'Education Nationale et - il est à la longue indécent de le cacher- pour mieux se défausser financièrement d'une bonne partie des structures spécialisées coûteuses, les enseignants ont été, une fois de plus, livrés à eux-mêmes et chargés d'assumer ce qui ne leur revenait pas, en fait : à eux de gérer sans formation (ou même parfois sans en être informés au préalable) des troubles et parfois de véritables pathologies du comportement. A eux de gérer, au sein d'un groupe classe, hétérogène par nature, spécialement en élémentaire et de plus en plus dès la maternelle, un élève qui se lève à tout moment pour faire le chant du coq, un élève qui « explose » et d'un coup assène des gifles à ses camarades, ou bien mord son AESH ou le professeur qui tente d'intervenir. Sans parler d'actes de nature sexuelle qui ne peuvent que profondément troubler le reste des élèves. Ce sont, hélas, des exemples récurrents dont les collègues désemparés nous font part. Quand les faits ne sont pas encore plus graves et quittent le cadre de la salle de classe pour mieux se dérouler, y compris au commissariat !

Aux difficultés en classe s'ajoute le côté très chronophage, et jamais pris en compte, des dossiers à remplir, des réunions « équipes éducatives » pour tenter péniblement de faire avancer lesdits dossiers, pour le traitement desquels des mois d'attente sont nécessaires avec parfois au bout l'annonce d'une aide humaine, ou parfois rien. Souvent après le passage du référent handicap ou autre personne conseil du pôle ressources, c'est une nouvelle charge de travail qui s'impose. Aux collègues de se débrouiller pour mettre en place les recommandations ou pour l'achat, à leurs frais, du matériel spécifique et, qui plus est, sans aucune démonstration ou aide pour l'utilisation de ce dernier. En revanche, en l'absence de progrès, les reproches et la culpabilisation seront bien là !

Aujourd'hui, les professeurs des écoles, mais aussi des collèges, confrontés à ces difficultés, sont, pour ceux qui ne sont pas totalement épuisés ou au bord de la rupture, dans l'attente anxieuse de réelles formations, qui proposeraient des pistes concrètes pour gérer les élèves en situation de handicap, les élèves ayant des troubles d'apprentissage ou de comportement. Les attentes sont urgentes et concrètes. Pourrait-on imaginer des référents handicap formés, immédiatement joignables et qui puissent intervenir rapidement ? Ce n'est qu'une piste, mais des réponses doivent être apportées pour qu'une belle idée ne se transforme pas en enfer au quotidien, pour les professeurs comme pour tous les élèves.

Christophe Paterna, président académique

Programme limitatif de Français au Bac Professionnel : rien ne va

Dans la Quinzaine Universitaire du 15 mars, il avait été question de la **désinvolture** avec laquelle le Ministère avait (des)informé les professeurs de Français en Terminale Bac pro au sujet du nouveau thème du programme limitatif.

En février, il était aisé de constater que ce nouveau programme avait été quasiment imaginé sur un coin de table ou au détour d'un couloir du ministère, à la va-vite, et publié uniquement parce que tout le monde (les éditeurs de manuel, les professeurs désirant avancer dans les lectures indispensables) manifestait sa légitime impatience ...

C'est pourquoi nous avons été estomaqués par **l'inanité** aussi bien du thème abordé¹, que de la pauvreté littéraire du choix des œuvres à étudier (toutes postérieures à 1946, inconnues sauf une de la plupart des enseignants concernés) ou l'absence totale de conseils pour des lectures personnelles.

Or, depuis la parution de ce programme dans le Bulletin officiel du 22 février, nous espérons des compléments d'information, des sessions de formation de la part du corps d'inspection : or **rien** n'est annoncé. Nous approchons dangereusement du mois de juin, qui dans les lycées professionnels et SEP correspond aux surveillances, corrections, gestion du secrétariat des divers examens ainsi que du suivi des PFMP (Périodes de Formation dans le Milieu Professionnel, c'est-à-dire les « stages »). Ce mois de juin est donc un **mois très chargé**.

Dans l'article du 15 mars², nous avons posé la question de l'amateurisme du ministère : chaque enseignant français a connu cette précipitation insensée, cette marche forcée dans l'application des réformes, surtout dès 2017.

Cette année, elles se doublent d'un **flou absolu** quant aux savoirs à dispenser. A moins qu'officiellement le principe même d'inculquer des savoirs soit connoté péjorativement en 2024 ?

Cette impréparation enfin est à lier à la **nouvelle organisation de l'année** de Terminale Bac professionnel : pour simplifier, les cours s'arrêteront fin mars, ils seront suivis d'une première période en PFMP durant 6 semaines, puis de la 1^{ère} session de l'examen. Ensuite une 2^{ème} session de PFMP ou, au choix, un module de préparation aux études supérieures (pendant 6 semaines là aussi) ; et enfin, il y aura une 2^{ème} session d'examen, uniquement pour 2 épreuves.

Bilan : une année raccourcie de 4 semaines, un nouveau programme en français abscons et fade, de nouveaux référentiels pour plusieurs spécialités (dont les ASSP³).

Face à tout cela, de nombreux professeurs risquent de « refuser l'obstacle », c'est-à-dire d'être pour le moins réticents à choisir de « suivre » leur classe, puisque l'organisation de l'année prochaine risque de ressembler à une immense « usine à gaz ». De plus, ils seront encore plus obsédés par la crainte de ne pas « boucler » les programmes.

Pour conclure, sans être paranoïaque, l'impression que cette impréparation n'est pas fortuite, qu'elle serait pratiquement voulue afin de mettre une pression exagérée sur les enseignants de la voie professionnelle et donc indirectement des élèves, revient obstinément dans les esprits.

Ce pressentiment, s'il était réalisé, relèverait donc d'un énorme **cynisme** envers tous : faire semblant de rénover la voie professionnelle pour en faire une « filière d'excellence » (Emmanuel Macron 4 mai 2023⁴) et en fait entreprendre exactement le contraire : réduire les horaires d'enseignement général et professionnel, raccourcir artificiellement l'année terminale déjà chamboulée, publier des programmes ineptes.

Philippe Richard, responsable académique pour les PLP

Notes

1. <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo8/MENE2402853N>

2. <https://snalc.fr/programme-limitatif-de-francais-bac-professionnel-rien-ne-va/>

3. ASSP : Accompagnement soins et services à la personne

4. <https://www.banquedesterritoires.fr/reformer-le-lycee-professionnel-pour-en-faire-une-filiere-dexcellence>

